

EXIGER UNE LAICITE RESPECTUEUSE DE LA LIBERTE RELIGIEUSE

Article rédigé par *La Fondation de service politique*, le 24 septembre 2008

Reconnaître la dimension religieuse des personnes et des composantes de la société française, c'est vouloir associer cette dimension aux autres dimensions de la vie nationale, pour qu'elle apporte son dynamisme propre à l'édification sociale et que les religions n'aient pas tendance à se réfugier dans un sectarisme qui pourrait représenter un danger pour l'État lui-même.

[Au] nom de leur foi, les chrétiens, personnellement ou en associations, doivent pouvoir prendre la parole publiquement pour exprimer leurs opinions et pour manifester leurs convictions, apportant de ce fait leurs contributions aux débats démocratiques, interpellant l'État et leurs concitoyens sur leurs responsabilités d'hommes et de femmes, notamment dans le domaine des droits fondamentaux de la personne humaine et du respect de sa dignité [...].

JEAN PAUL II, Lettre aux évêques de France à propos de la laïcité, 2005.

COMMENT devenir un peuple "raisonnable, juste et religieux" si la formation religieuse des enfants devient de plus en plus difficile à réaliser, quand elle n'est pas rendue impossible ou illicite ? Accepterons-nous que les croyants, les croyants de toutes les religions, soient indistinctement soupçonnés et accusés d'être des fanatiques fauteurs de violence ? Accepterons-nous que nos fêtes religieuses soient interdites d'expression publique comme ce fut le cas dans quelques pays cette année ? Accepterons-nous que le nom même de Jésus devienne un nom interdit ? Ces questions lancées par Mgr André Vingt-Trois, archevêque de Paris, lors de son homélie de Noël 2006, ne s'adressent pas seulement à la communauté chrétienne. Qu'il s'agisse de la liberté religieuse, de la liberté de conscience et de la laïcité, ces questions se poseront à tous les élus au cours des cinq prochaines années.

Au cours du dernier quinquennat, le président de la République et le gouvernement ont dû affronter plusieurs fois le respect de ces droits fondamentaux. Par exemple : l'installation et les difficultés de fonctionnement du Conseil français du culte musulman (CFCM) ; l'affaire du voile islamique qui a débouché sur la loi du 15 mars 2004 ; et tout récemment les interrogations légitimes que nombre de catholiques et notamment d'évêques ont soulevées à propos de l'utilisation des fonds collectés par le Téléthon. La plupart du temps, les réponses politiques ont pris à contrepied, quand elles n'ont pas heurté, les positions des Églises et des croyants.

I- LES GRANDS ENJEUX A VENIR

Les enjeux touchant la liberté religieuse, la base de tous les droits selon Jean Paul II , sont aussi importants

que conflictuels. Mais des solutions devront inévitablement leur être apportées au cours des prochaines années, alors même que la possibilité de faire émerger celles-ci d'un consensus respectueux des grands principes est incertaine.

1/ Le financement des lieux de culte, notamment musulmans ou évangéliques

La pression de l'islam conjuguée avec la concentration des populations immigrées d'origine musulmane ainsi que le développement des mouvements évangéliques ne pourront que s'accroître et rendre la question plus aigüe. Le caractère disparate et inégalitaire des réponses qu'apportent les collectivités locales alors qu'elles disposent d'ores et déjà de la faculté légale d'y contribuer au moins indirectement finira-t-il par obliger l'État à adopter un cadre général, voire à réviser la loi de 1905 ? Est-ce que ce sera alors dans un sens libéral conforme à la tradition républicaine élaborée à partir des années trente, ou est-ce que s'aggraverà la crispation antireligieuse que l'on commence à ressentir ?

[Fin de l'extrait] ...

Pour lire le texte complet, commandez le Guide de l'électeur chrétien 2007 (Liberté politique n° 36) en cliquant [ici](#)

Nous vous remercions de votre confiance et de votre compréhension.